

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 19 février 1987, à 10 h 30.

Président : M. FAN Guoxiang (Chine)

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je déclare ouverte la 390^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de la Conférence, à Son Excellence M. Jean-Bernard Raimond, Ministre français des affaires étrangères, qui sera le premier orateur à prendre aujourd'hui la parole. Le Ministre est un distingué diplomate de carrière qui a servi son pays dans plusieurs postes importants auprès d'Etats membres de la Conférence. Genève et le Palais des Nations ne lui sont d'ailleurs pas étrangers puisqu'il faisait partie de la délégation française à la Conférence d'experts sur la prévention des attaques par surprise, qui a eu lieu ici même en 1958. Je suis certain que tous les membres se féliciteront, comme moi, qu'en dépit d'un calendrier très chargé, il ait trouvé le temps de venir communiquer à la Conférence les vues de son Gouvernement sur les questions de désarmement. Sa présence même montre bien l'importance qu'attache le Gouvernement français à ces questions.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui son examen du point 1 de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires", et du point 2 intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les représentants qui souhaiteraient soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peuvent le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la France et de la Tchécoslovaquie.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le Ministre français des affaires étrangères, Son Excellence M. Jean-Bernard Raimond.

M. RAIMOND (France) : Permettez-moi, tout d'abord, de vous dire combien je me félicite de prendre la parole aujourd'hui devant la Conférence du désarmement.

Je tiens, à cette occasion, à m'associer à l'hommage qui a été rendu par toutes les délégations à la mémoire du représentant des Etats-Unis à la Conférence, M. Lowitz.

Je suis heureux que le hasard veuille que ce soit la Chine qui préside aujourd'hui à nos travaux. Cette circonstance me donne l'occasion de saluer le représentant d'un grand pays ami de la France. Sa politique étrangère est fondée, comme la nôtre, sur l'indépendance d'action. Sa politique de sécurité, comme celle de la France, repose sur un contrôle exclusif de ses forces. La Chine est, comme mon pays, une puissance nucléaire et spatiale. Je n'hésite pas à dire ici qu'en cette qualité aussi elle contribue, pour sa part, à l'équilibre des forces et donc à la paix.

Comme la France, la Chine, il y a huit ans, a décidé de prendre part aux travaux du nouveau Comité du désarmement, devenu depuis, Conférence.

(M. Raimond, France)

La dernière intervention d'un membre du Gouvernement français devant votre Conférence remonte à 1979. Il s'agissait alors de marquer la transformation d'une institution sui generis, organisée autour de la coprésidence soviéto-américaine, en organe de négociation multilatérale. Cette mutation, et notamment l'abolition de la coprésidence, la France en avait fait en 1978 la condition de sa participation à la nouvelle institution.

La question qui se posait alors était de savoir s'il y avait place, parallèlement à la négociation bilatérale soviéto-américaine, pour une négociation multilatérale. Certains, mettant en avant la prétendue loi attribuée à George Kennan selon laquelle les chances d'aboutissement d'une négociation sont inversement proportionnelles au nombre de ses participants, ont postulé l'inefficacité, voire l'inutilité de toute enceinte multilatérale consacrée au désarmement. Je voudrais rappeler ici que telle n'est pas la position de la France.

Les travaux menés par votre Conférence dans le domaine des armes chimiques ne le cèdent en sérieux à aucune autre enceinte.

S'agissant des armements conventionnels, le succès en septembre dernier de la Conférence de Stockholm a, dans un autre cadre - celui de la CSCE - montré qu'il n'est point besoin de se retrouver à deux pour aboutir et conclure le premier accord entre l'Est et l'Ouest depuis une décennie. Il s'agit certes d'un domaine limité, celui des mesures de confiance. Personne n'en sous-estime pour autant la portée en Europe, ni la signification sur le plan du contrôle des armements, dans la mesure où s'y trouve consacré le principe de l'inspection sur place.

Avant-hier, à Vienne, s'est réunie à l'Ambassade de France la première d'une série de consultations informelles, qui devraient permettre de vérifier s'il est possible de bâtir sur l'acquis de Stockholm dans le domaine du désarmement conventionnel en même temps que dans celui des mesures de confiance. Là encore, mon pays insiste pour que chacun des participants à la CSCE s'exprime en son nom propre et que la négociation ne prenne pas le tour d'une confrontation de bloc à bloc.

La France est favorable à des accords de désarmement qui soient vérifiables et qui s'insèrent dans une démarche progressive. Le maintien du droit à la sécurité de chaque Etat tout au long de ce processus en constitue pour nous le corollaire obligé. La France n'acceptera donc jamais que ses forces ou son territoire soient affectés par une négociation à laquelle elle ne serait pas partie ou dans laquelle elle ne s'exprimerait pas en son nom propre. Ce droit qu'elle revendique pour elle-même, elle le reconnaît naturellement aux autres pays.

Au moment où s'ouvrent les travaux de cette nouvelle session de la Conférence, le sentiment qui prévaut est que les négociations sur la maîtrise des armements et le désarmement se trouvent à un tournant. La reprise du dialogue soviéto-américain en 1985 a débouché il y a quatre mois sur la rencontre de Reykjavik. Celle-ci a laissé nombre d'observateurs perplexes.

(M. Raimond, France)

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer en décembre, l'opinion a en effet, à tort ou à raison, retenu des conversations de Reykjavik que les Etats-Unis pourraient, le cas échéant, changer de stratégie, abandonner leurs missiles balistiques en Europe, et en particulier faire évoluer leur contribution vers une dissuasion davantage marquée par le recours aux moyens conventionnels. Elle a également retenu de cette rencontre que l'URSS s'affirmait disposée à se débarrasser en dix ans de l'investissement stratégique qui a été de manière continue le sien depuis un quart de siècle. Il n'y a en soi rien de condamnable à évoquer de nouveaux mondes, que l'on souhaiterait naturellement meilleurs. Il peut être intellectuellement stimulant d'évoquer l'adoption de nouvelles stratégies pour demain ou après-demain.

Américains et Soviétiques ont échangé à Reykjavik propositions et contre-propositions concernant des horizons certainement très lointains, probablement utopiques. Encore faut-il prendre garde de ne pas fragiliser les fondements de notre sécurité d'aujourd'hui.

Comme plusieurs dirigeants européens l'ont souligné, il faut maintenant, dans le domaine du désarmement, se concentrer sur ce qui est réaliste, possible et souhaitable.

Pour nous, concrètement, ceci peut se résumer en trois points :

- En premier lieu, souhaiter que puisse se réaliser l'objectif dont sont convenus Soviétiques et Américains à Reykjavik d'une réduction de 50 % en cinq ans de leurs arsenaux stratégiques. Il s'agirait, cela va sans dire, d'un résultat considérable, sans équivalent dans l'histoire des négociations de maîtrise des armements, et nous ne pourrions, évidemment, que nous en féliciter. Pourquoi dès lors, paradoxalement, dévaloriser par avance cet objectif à cinq ans, en lui opposant des objectifs à dix ans beaucoup plus aléatoires ?

- En deuxième lieu, il s'agirait de garantir le maintien du Traité ABM pour une période mutuellement convenue, suivie d'une période qui verrait, le cas échéant, son aménagement négocié, comme la tentative en a été faite à Reykjavik.

Il existe actuellement, chacun le sait, un débat sur le problème de l'interprétation du Traité ABM par rapport aux programmes de recherche menés tant aux Etats-Unis qu'en Union soviétique. Ce débat n'est pas nouveau et doit être soigneusement distingué de la question d'un déploiement précoce de systèmes défensifs. Celui-ci se situerait au-delà de ce qui avait été autorisé en 1972, c'est-à-dire la possibilité de la mise en oeuvre de cent intercepteurs antibalistiques autour d'un site unique, comme cela avait été réalisé autour de Moscou.

La position de mon pays à l'égard de l'interprétation des clauses du Traité ABM prend pour point de départ une constatation d'évidence : le Traité ABM est d'essence bilatérale, et il n'a jamais été question d'envisager son extension à d'autres pays. Dès lors, il appartient aux deux pays signataires de déterminer eux-mêmes :

(M. Raimond, France)

- ce qui correspond aujourd'hui, compte tenu des nouveaux développements de la technologie, aux dispositions arrêtées en 1972,

- ce qui se situe au-delà des dispositions conventionnelles agréées,

- selon quelles modalités des aménagements peuvent être ou non apportés au traité.

Quelle que soit la solution dégagée, j'ajoute que celle-ci devrait être concertée bilatéralement.

Nous sommes attachés au maintien du Traité ABM, ainsi que notre représentant a eu l'occasion de le rappeler en 1984 devant votre Conférence. Nous souhaitons donc le voir respecté par les deux parties, y compris en ce qui concerne les activités de recherche. Il est clair qu'elles sont autorisées par ce texte. Eviter la surprise technologique est en effet un élément de la stabilité du régime du traité, et donc de sa pérennité.

- Enfin, un troisième objectif devrait être la réduction des missiles de portée intermédiaire américains et soviétiques en Europe au cours de la même période de cinq ans. L'option zéro a été acceptée implicitement en 1979 par nos partenaires de l'Alliance et explicitement proposée par eux en 1981. Les raisons politiques en sont bien connues. La situation en 1987 est toutefois différente. En 1981, nos partenaires de l'Alliance avaient proposé d'échanger l'abandon d'un déploiement annoncé, mais qui n'était pas encore réalisé, contre la réduction du nombre de missiles existant du côté soviétique. En 1987, il existe des missiles de portée intermédiaire de part et d'autre, mais en nombre inégal. Aussi faudrait-il que, demain, la mise en oeuvre d'une telle formule qui, de toutes les manières, supposerait un échéancier et des mesures de vérification très précises, ne débouche pas sur une situation de moindre sécurité pour l'Europe.

L'application d'une entente éventuelle entre les Etats-Unis et l'URSS sur l'option zéro suppose donc que soit préservée la sécurité de l'Europe, c'est-à-dire :

- d'une part, que la possibilité d'un contournement par le haut et par le bas d'un tel accord soit évitée, je pense plus particulièrement à la question de missiles à plus courte portée (SRINF). Celle-ci préoccupe à juste titre non seulement le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, mais également celui d'autres pays européens,

- d'autre part, que les conséquences des déséquilibres conventionnels actuels ne se trouvent pas aggravées. Ce dernier point s'apparente à un constat d'évidence, encore faut-il ne pas le perdre de vue : on ne se souvient pas qu'il ait été abordé à Reykjavik.

Ces perspectives intéressent directement l'Europe et sa sécurité. L'Europe, comme le constatait le Président de la République française, "reste partagée entre la sécurité qui existe et la sécurité qu'elle espère". Dans ses mémoires sur l'Europe d'avant le premier conflit mondial, écrits au moment où pour la seconde fois la guerre conventionnelle ravageait notre continent,

(M. Raimond, France)

l'écrivain autrichien Stephan Zweig notait "maintenant que la grande tempête l'a fracassé depuis longtemps, nous savons désormais que ce monde de la sécurité n'était qu'une construction de songe. Pourtant nos parents l'ont habité comme une maison de paix".

Aujourd'hui, l'Europe voit sa sécurité assurée de façon bien réelle par la dissuasion nucléaire.

Elle ne peut donc envisager une évolution en sens contraire, qui rendrait la guerre conventionnelle et chimique à nouveau possible et sans doute probable un jour, compte tenu de l'asymétrie des forces en présence et de la géographie. Il n'y a donc pas de dissuasion purement conventionnelle qui puisse assurer la sécurité de notre continent.

La France est favorable à un retour à l'équilibre des forces conventionnelles en Europe, si possible à un niveau moins élevé. Elle souhaite également que les négociations soviéto-américaines sur les armes stratégiques et sur les missiles de portée intermédiaire aboutissent.

Elle considère toutefois, comme l'a rappelé le Premier Ministre, M. Jacques Chirac, qu'aussi longtemps que nous serons confrontés au surarmement de deux superpuissances, en même temps qu'au déséquilibre des forces classiques en Europe, notre sécurité passera par la dissuasion nucléaire.

Mon pays n'acceptera donc pas une prise en compte directe ou indirecte de ses forces nucléaires dans des négociations auxquelles elle n'entend pas se joindre tant que les conditions qu'elle a posées ne seront pas réunies. La France a, par la voix du Président de la République, en septembre 1983 et en juin 1984, fait connaître les conditions qui lui permettraient d'apporter sa contribution à un processus effectif et vérifiable de désarmement nucléaire.

Ces conditions sont les suivantes :

- que l'écart entre l'arsenal nucléaire des deux grandes puissances, d'une part, et celui de la France, d'autre part, ait changé de nature,
- qu'aient été corrigés les importants déséquilibres existant en matière d'armements conventionnels et que l'élimination de la menace chimique soit devenue réalité,
- qu'aucun système défensif nouveau aboutissant à déstabiliser les fondements actuels de la dissuasion, et donc de la paix, n'ait été mis en oeuvre.

Le problème des forces tierces dans le processus du désarmement nucléaire doit être ramené à sa juste mesure.

Les forces nucléaires stratégiques françaises représentent aujourd'hui moins de 2 % du potentiel comparable américain ou soviétique.

Quelle est donc en définitive la situation quatre mois après la rencontre de Reykjavik ?

(M. Raimond, France)

Je dirai qu'il existe aujourd'hui la possibilité et même l'espoir de parvenir à reconstruire une politique de désarmement et de contrôle des armements sur des bases plus réalistes.

L'échange de l'ambition d'un monde dénucléarisé contre celle d'un monde sans armes balistiques conduit à l'impasse.

De la manière dont s'effectuera, tant à Washington qu'à Moscou, le retour à une plus juste appréciation de ce qui est concrètement possible et souhaitable dans la négociation, dépendront les progrès réels dans le domaine de la limitation des armements nucléaires. Ceci est non seulement vrai pour 1987, mais aussi pour les années qui viennent.

Si j'ai longuement évoqué les perspectives de "l'après-Reykjavik" et les négociations sur le désarmement nucléaire, c'est que je sais à quel point ces questions sont un objet d'attention pour les délégations de la Conférence.

Celle-ci n'en a pas moins ses préoccupations et ses tâches propres, je veux dire les essais nucléaires, les armes chimiques et l'espace.

Nous connaissons l'importance qu'attachent la plupart des membres de cette Conférence à une interdiction totale des essais nucléaires. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement d'une préoccupation qui, en fait, dans les années 60, concernait bien davantage l'environnement que le désarmement. Elle découle aussi d'engagements pris dans le cadre d'accords de désarmement auxquels la France n'a pas souhaité participer, c'est-à-dire d'une part l'accord de 1963 sur l'arrêt des explosions atmosphériques, et d'autre part ce qu'un expert français a qualifié "d'accord de désarmement des pays non armés" - le Traité de non-prolifération.

Pas davantage qu'hier, la France n'estime, aujourd'hui, que l'arrêt des essais constitue un préalable à des progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Elle soutient que c'est bien au contraire à l'issue d'un processus à long terme, qui verrait un désarmement nucléaire entrer effectivement dans les faits, que l'arrêt des essais pourrait revêtir une signification.

Il s'agit donc d'une différence importante avec nombre de pays ici représentés sur la séquence souhaitable des mesures de désarmement. Je pense qu'il est honnête de le reconnaître, et que la clarté en ces matières sert davantage que l'ambiguïté.

A ces considérations de principe s'ajoute le fait que la France n'a pas effectué le dixième des explosions nucléaires auxquelles ont procédé les deux grands. Elle n'effectue pas de tirs supérieurs à ce seuil de 150 kilotonnes dont on parle si souvent, depuis si longtemps, et qui apparaît aujourd'hui si difficile à vérifier avec précision. Elle ne voit enfin aucune raison de se prêter à l'obsolescence planifiée de sa force de dissuasion.

Pour toutes ces raisons, nous avons indiqué à l'Union soviétique que nous n'avions pas d'objection, mais ne voyions pas non plus d'avantage au moratoire qu'elle a proposé et mis en oeuvre. Constatons, toutefois que, par la bouche du Maréchal Akhromeev, le 25 août dernier, elle reconnaissait que les essais

(M. Raimond, France)

nucléaires n'avaient pas seulement des effets négatifs. Le chef d'état-major des armées, Vice-Ministre de la défense, admettait en effet qu'un pourcentage élevé d'entre eux servait à tester la fiabilité des armes existantes. Il s'agit d'un constat également effectué du côté américain. Or dans un monde où le nombre des ogives nucléaires serait réduit de moitié, la fiabilité des armes existantes ne pourrait que revêtir plus d'importance. C'est là un problème qui ne pourra être indéfiniment ignoré.

Les travaux de cette Conférence en vue de l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction de la fabrication des armes chimiques et l'élimination des stocks constituent certainement l'une des tâches les plus délicates auxquelles elle se soit attelée.

L'effort accompli a permis de dégager certaines convergences significatives sur l'architecture et sur nombre d'éléments importants de la future convention. Il demeure qu'au fur et à mesure que les travaux avancent apparaissent les véritables difficultés. Ceci découle de l'évolution naturelle d'une négociation dans un domaine aussi complexe, mais impose, en même temps, un certain nombre de choix :

En premier lieu, souhaitons-nous une convention qui, comme celle sur les armes biologiques, se contente de poser le postulat selon lequel les armes chimiques doivent être bannies sans que l'on se préoccupe véritablement de l'efficacité d'une telle interdiction et de sa vérification ?

Ou bien estimons-nous qu'il s'agit d'armes dont l'efficacité militaire apparaît malheureusement de moins en moins à démontrer et qui risquent donc de se banaliser ? Des résultats, acquis par étapes et limités non pas sur le plan géographique - car la facilité avec laquelle ces armes peuvent être transportées ôterait toute signification à une telle approche - mais au niveau des stocks détenus, ne constitueraient-ils pas déjà un acquis considérable ?

En deuxième lieu, souhaitons-nous exercer par le biais des mécanismes de vérification une pression permanente sur le fraudeur potentiel, ou sommes-nous prêts à nous contenter d'une vérification imparfaite parce que nul ne saura jamais si ces stocks clandestins n'ont pas été reconstitués ou dissimulés ?

En troisième lieu, quelle articulation doit être établie entre la future convention et les dispositions du Protocole de Genève de 1925 sur l'usage des armes chimiques ?

En quatrième lieu, devons-nous faire porter nos efforts en priorité sur les armes chimiques classiques, celles que l'on pourrait qualifier de "bas de gamme", accessibles à la plupart des pays disposant d'installations industrielles ? Entendons-nous, au contraire, accorder la priorité aux agents de guerre chimique les plus modernes, voire prévenir l'apparition de futures technologies dans ces domaines ? Une telle ambition est-elle même réaliste ?

Ces débats sont sous-jacents aux travaux de votre Conférence. Ils en expliquent la complexité et par conséquent la lenteur inévitable.

(M. Raimond, France)

Mon pays souhaite aboutir à des résultats même si ceux-ci s'avèrent en définitive limités, dans une première étape, par exemple, à la destruction progressive des stocks et des installations de production au cours d'une période à déterminer.

Cette même approche par étapes pourrait être utilisée en ce qui concerne la solution à apporter au problème des listes d'agents supertoxiques. On sait qu'il est difficile d'identifier, à ce stade, les possibilités d'usage militaire de certains d'entre eux, qui trouvent déjà leur application dans le domaine civil, par exemple s'agissant de la pharmacie. Il devrait être possible de confier au Comité consultatif envisagé par la convention le soin d'en déterminer le régime à l'occasion d'une étape ultérieure de la négociation ou de la mise en oeuvre de la convention. La délégation française présentera des propositions en ce sens. D'une manière générale, bien évidemment, elle ne ménagera aucun effort pour que des résultats concrets soient atteints, y compris au cours de la présente session.

C'est toutefois en fonction de ces incertitudes de la négociation que la France n'exclut pas de se doter dans ce domaine d'une capacité limitée et purement dissuasive. Celle-ci, compte tenu des engagements souscrits par la France lors de la signature du Protocole de Genève de 1925, serait uniquement destinée à la riposte et non à l'attaque en premier. En tout état de cause, la négociation en cours, à laquelle nous continuons d'accorder une très grande priorité, ne saurait constituer un moratoire pour la France, comme d'ailleurs pour aucun autre pays.

Chacun sait ici que, parallèlement au débat que cette Conférence doit poursuivre sur des mesures susceptibles de contribuer à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, des négociations se tiennent bilatéralement, dans cette même ville, entre Soviétiques et Américains. Notre objectif ne peut être de privilégier l'une ou l'autre de ces approches ou de faire en sorte qu'elles se gênent mutuellement.

Il demeure que la communauté internationale a, au milieu des années 80, intégré dans ses préoccupations les problèmes de l'utilisation militaire de l'espace, au même titre qu'elle avait, au milieu des années 50, reconnu que les problèmes de l'ère nucléaire ne pouvaient lui être indifférents, alors même que la possession de l'arme était, à cette époque, limitée à deux pays.

En 1978, en proposant la mise en place d'une agence internationale de satellites de contrôle, puis en 1984, à l'occasion des propositions qu'elle a présentées devant cette Conférence, la France a souligné que ces problèmes ne pouvaient être soustraits au débat multilatéral.

Nous attachons naturellement la plus grande importance au Traité sur l'espace de 1967. Il demeure, comme l'ont bien montré vos travaux, que le régime actuel apparaît insuffisant, notamment en ce qui concerne l'immunité des satellites tiers. La France présentera, dans le cadre des travaux du groupe *ad hoc*, des propositions qui tiennent compte de la difficulté de formuler un régime fondé uniquement sur la définition d'une arme antisatellite.

(M. Raimond, France)

Il n'existe en effet pas de mode unique de destruction des satellites et il ne serait donc pas réaliste de vouloir fonder un régime international sur une interdiction des systèmes ASAT, qui ne pourrait que rester incomplète.

Ce qui apparaît prioritaire, c'est de mettre en oeuvre les principes fondamentaux du régime actuel de l'espace, à savoir son utilisation dans des conditions d'égalité, de non-discrimination entre Etats et de non-appropriation de l'espace. Au service d'une telle approche, un certain nombre de mesures concrètes peuvent être envisagées, concernant l'immatriculation et la notification des objets spatiaux, ainsi qu'un code de conduite multilatéral applicable aux activités spatiales.

Sur le plan institutionnel, l'idée de confier à l'Agence internationale de satellites de contrôle le soin de gérer l'application des mesures de transparence et du code de conduite des activités spatiales, peut être envisagée.

Trop souvent dans le domaine du désarmement nous devons reconnaître, au risque de décevoir ou de n'être pas compris, que rien ne sera jamais aussi aisé, complètement satisfaisant et rapide que nous pourrions l'espérer. Dans le monde nucléaire, compliqué et changeant, où nous nous sommes irréversiblement engagés depuis un demi-siècle, la menace est devenue plus diverse. Paradoxalement, les armes les plus modernes sont aussi celles dont il apparaît qu'on se servira le moins. Comment dès lors s'étonner que la raison trébuche face au soupçon ?

La France souhaite contribuer au désarmement, mais comme tout autre Etat elle entend que la négociation serve d'abord la sécurité de chacun. Si de surcroît le désarmement peut contribuer à l'entreprise du développement, elle serait naturellement la première à s'en féliciter. C'est dans cette perspective qu'elle considère comme très importante la réunion de la Conférence des Nations Unies sur la relation entre désarmement et développement, dont elle a pris l'initiative en 1983, et qui s'ouvrira à New York, cet été.

Nous savons tous à quel point le contrôle des armements représente un effort nécessaire pour assurer la prévisibilité et la stabilité d'un environnement international dont l'évolution technologique remet sans cesse en cause les structures.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la hantise de voir le progrès des armes prendre le pas sur la négociation résume le dilemme du contrôle des armements. Dans le domaine des armes nucléaires en particulier, il y a près de 20 ans que les négociateurs voudraient bien, comme le jeune Tancrède du "Guépard", n'accepter "que tout change que si tout, après, reste comme avant".

Il est inévitable, dans ce contexte, que l'opinion se préoccupe davantage de guerres qu vont changer, plutôt que des guerres qui se font.

(M. Raimond, France)

Et pourtant nous savons bien que si les armes tuent, ce sont les hommes qui déclenchent les conflits. Les armes modernes ne sont pas la cause première des tensions. Celles-ci découlent d'antagonismes plus anciens, de divergences d'intérêts permanentes qu'il appartient à une diplomatie patiente de concilier.

Une politique de désarmement et de contrôle des armements qui ne s'attaquerait qu'aux conséquences et non aux causes de la tension et de l'absence de confiance entre les nations ne peut déboucher sur des résultats durables, c'est-à-dire la sécurité à laquelle chacune de nos nations aspire.

Rien n'est plus difficile, on le sait. Rien ne mérite donc davantage nos efforts.

Le PRESIDENT : Je remercie Son Excellence le Ministre français des affaires étrangères pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à celui de mon pays. Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Nous vous souhaitons, Camarade Président, la chaleureuse bienvenue à la présidence de la Conférence du désarmement durant ce mois d'ouverture de la présente session. Votre grand pays socialiste a beaucoup contribué aux travaux de la Conférence depuis qu'il y a participé pour la première fois en 1978. Les qualités de discernement dont vous faites preuve constituent un nouvel apport de la Chine à la Conférence alors que nous nous efforçons tous de la revivifier et de répondre efficacement aux exigences de cet organe multilatéral de négociation. Ma délégation se porte garante de son plein appui jusqu'à la fin de votre mandat. Permettez-moi aussi de remercier l'Ambassadeur Beesley, du Canada, pour nous avoir guidés avec tant de compétence durant la dernière partie de la session de l'an passé. Par ailleurs, je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants à la Conférence, les ambassadeurs Nazarkine, de l'Union soviétique, Pugliese, de l'Italie, Hacene, de l'Algérie, Dolgu, de la Roumanie, Morel, de la France, Yamada, du Japon, et Kosin, de la Yougoslavie. Je voudrais aussi exprimer une fois encore la plus profonde sympathie de ma délégation à celle des Etats-Unis et à la famille de l'Ambassadeur Lowitz, avec lequel nous entretenons d'excellentes relations dans le travail et dans la vie sociale. Je tiens en même temps à accueillir parmi nous l'Ambassadeur Hansen, directeur adjoint de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis et chef par intérim de la délégation des Etats-Unis.

L'orateur poursuit en français

Nous avons suivi avec une profonde attention le discours du Ministre français des affaires étrangères, M. Raimond. Sa présence à notre session est une preuve que son pays considère les travaux de cette Conférence d'une haute importance. Nous avons pu également constater le vif intérêt de la France à l'égard des problèmes de la sécurité internationale lors de la récente visite à Paris de notre Ministre des affaires étrangères Bohuslav Čhnupek. Cette visite a été considérée par les autorités de Prague comme très utile,

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

car elle a non seulement contribué aux relations franco-tchécoslovaques, mais également souligné la nécessité d'une coopération européenne la plus profonde, lancée il y a 12 ans à Helsinki.

L'orateur reprend en anglais

Tout au long de l'histoire de l'humanité, les nations et les groupes de nations ont toujours dû lutter pour leur sécurité. La paix, lorsqu'elle survenait ici ou là, était généralement le prix d'un dur et sanglant combat. Cela est resté vrai jusqu'à tout récemment en Europe et le demeure encore dans de nombreuses régions du monde. Durant ce processus, les outils de la guerre n'ont cessé de se perfectionner jusqu'à ce que les armes individuelles soient remplacées par des machines de mort et par les moyens actuels de destruction massive. Ces armes ne peuvent assurer la paix et la sécurité étant donné que leur nature dévastatrice les empêche d'être utilisées rationnellement, même d'un point de vue purement militaire et technique. La paix et la sécurité doivent être édifiées aujourd'hui par d'autres moyens.

L'une des grandes leçons politiques de notre époque est que la paix et la sécurité internationales doivent être assises sur une base plus large et plus stable que par le passé. Cette base ne peut pas être mise en place par n'importe qui : la tâche en incombe à tous les Etats qui veulent voir leurs relations avec leurs voisins et les autres pays reposer non pas sur la force, mais sur la coopération pacifique dans des conditions de sécurité internationale fermement assurée. Tel était l'état d'esprit des auteurs de la résolution 41/92 de l'Assemblée générale des Nations Unies, relative à la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales, lorsqu'ils ont lancé leur initiative.

La cessation de la course aux armements nucléaires et l'adoption de mesures de désarmement réel devront constituer l'ossature de ce système général.

Le désarmement nucléaire est à cet égard de la plus haute priorité. Le traitement que méritent les armes nucléaires a été fort bien décrit par Mikhaïl Gorbatchev lorsqu'il s'est adressé lundi, à Moscou, aux participants au Forum international pour un monde sans armes nucléaires, dans les termes suivants : "Nous avons refusé aux dirigeants d'un pays, que ce soit l'URSS, les Etats-Unis ou tout autre Etat, le droit de condamner à mort l'humanité. Nous ne sommes pas des juges et les milliards d'habitants de notre planète ne sont pas des criminels à punir. La guillotine nucléaire doit donc être brisée."

Nous avons suivi avec grande attention la rencontre soviéto-américaine à Reykjavik en octobre dernier. Certains "experts" politiques l'ont par la suite qualifiée d'échec, mais nous ne partageons pas leur avis. Au contraire, nous avons été témoins, pour la première fois, d'une tentative directe visant à briser la "guillotine nucléaire". Même si cela n'a pas été alors possible - et je n'en examinerai pas ici les raisons -, la rencontre dans cette île paisible du Nord a laissé une empreinte indélébile et les arsenaux nucléaires ne sembleront plus jamais aussi intouchables qu'ils paraissaient l'être encore dans un passé récent.

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Notre Conférence est un organe hautement représentatif aux travaux duquel participent tous les pays nucléaires. Elle devrait donc contribuer à la solution de plusieurs problèmes liés au désarmement nucléaire dont elle est clairement saisie. Nous repoussons l'idée qu'elle ne devrait se pencher que sur certaines questions à l'examen, tandis que d'autres seraient laissées aux instances bilatérales ou à d'autres enceintes limitées. Cela vaut tout particulièrement pour les trois premiers points de l'ordre du jour, qui méritent notre attention permanente.

N'en déplaise à d'aucuns, l'interdiction des essais nucléaires ne figure pas seulement à la première place de notre ordre du jour, mais aussi au centre de l'attention internationale, et depuis un certain temps déjà.

L'une des deux principales puissances nucléaires nous a amplement convaincus, durant ces 19 derniers mois, qu'elle était prête à arrêter les essais nucléaires. L'Union soviétique a fait tout en son pouvoir pour continuer à appliquer son moratoire, et si ce dernier a été interrompu la faute en revient aux Etats-Unis qui ont procédé à une explosion nucléaire le 3 février.

A notre avis, cette disposition à s'abstenir d'effectuer des essais nucléaires montre que l'Union soviétique est prête non seulement à les interdire, mais aussi à envisager effectivement le désarmement nucléaire sous tous ses aspects. Une mesure concrète telle que le moratoire unilatéral est une preuve de bonne volonté politique beaucoup plus convaincante que des morceaux d'éloquence et des déclarations d'intention.

Nous nous associons pleinement à ceux qui demandent la création d'un organe de travail pour l'interdiction des essais nucléaires. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine, y compris au sujet de la vérification. A notre avis, les travaux actifs et concrets d'un organe de ce genre démontreraient un certain nombre de points : premièrement, que l'interdiction des essais nucléaires est une mesure urgente qui pourrait contribuer substantiellement à la cessation de la course aux armements nucléaires et créer une atmosphère propice à des négociations fructueuses sur des mesures de désarmement nucléaire, deuxièmement, que la majorité écrasante des Etats sont en faveur de la cessation des essais nucléaires et se rendent compte que l'interdiction universelle de ces essais correspondrait à leurs intérêts vitaux en matière de sécurité, troisièmement, que l'on a en main tous les éléments requis pour négocier une interdiction effective des essais nucléaires, y compris le mécanisme de vérification, quatrièmement, qu'il est nécessaire d'examiner, de manière constructive et dans une instance unique, les nombreuses propositions concernant la portée et la nature de l'interdiction des essais nucléaires, les mesures partielles possibles et les diverses démarches à l'égard de la vérification, y compris les offres individuelles d'Etats ou de groupes d'Etats, de manière à les combiner dans un seul système assurant, de la façon la plus efficace, le respect total de l'interdiction des essais nucléaires, cinquièmement, que le comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires pourrait aussi constituer une nécessaire passerelle entre les travaux appréciables du Groupe d'experts scientifiques sur les événements sismiques et les efforts effectivement déployés en vue de parvenir à l'interdiction

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

des essais nucléaires. Ce lien serait utile, notamment pour mettre dans un contexte approprié les résultats de l'expérience prévue l'an prochain pour la transmission des données sismiques de niveau II.

Par ses travaux, le comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires pourrait aussi nous fournir les critères requis pour examiner l'utilité de créer un système international permanent d'échange de données sismiques.

Ainsi voyons-nous un certain nombre d'arguments valables militant en faveur de la création d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Ma délégation serait prête à participer activement à ses débats et à faire preuve de la souplesse voulue pour que la Conférence puisse, finalement, prendre certaines mesures spécifiques en vue d'interdire les essais nucléaires.

Nous espérons voir rétabli sous peu le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Conférence ne devrait pas fermer les yeux sur le danger d'une militarisation totale de l'espace. Le mandat du Comité devrait refléter une nécessité objective, celle de définir en termes clairs et probants l'impact du régime juridique actuellement appliqué à l'espace, et de déterminer quelles mesures supplémentaires il conviendrait de prendre. En même temps, nous ne pensons pas qu'un mandat ainsi conçu doive nous empêcher d'échanger des vues sur des propositions spécifiques qui ont été avancées ou qui pourraient l'être dans les mois à venir. A cet égard, nous avons été vivement intéressés par la déclaration du Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'URSS, Youli Vorontsov, dans laquelle il était notamment proposé de créer un inspectorat international pour vérifier que les armes ne sont pas placées sur des objets lancés dans l'espace. C'est là une mesure nouvelle et radicale qui pourrait, à notre avis, constituer une solide barrière contre la militarisation directe de l'espace.

Il n'est pas besoin de souligner encore l'urgence de mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace : elle ressort clairement du débat qui se déroule actuellement aux Etats-Unis sur la mise en oeuvre de la première phase de l'IDS. Il semble que les partisans de ce programme prétendument défensif s'impatientent quelque peu. Ils voient d'importants changements se produire dans le monde et se rendent finalement compte que même la menace nucléaire, sur laquelle ils comptent beaucoup pour leur "mission de sauver le monde", comme ils l'appellent, pourrait ne pas être éternelle. Pour cette raison, il est nécessaire de mettre en application l'IDS, de la rendre irréversible et d'investir sans tarder d'immenses ressources financières. En cas de réussite, le complexe militaro-industriel américain bénéficiera de profits énormes pendant de longues années. Mais surtout, l'IDS deviendra un gigantesque laboratoire permettant de remplacer les armes nucléaires "sales" et d'emploi aveugle par des armes tout aussi efficaces mais plus "commodes" et plus "pratiques", à énergie dirigée. L'espace est jugé assez vaste pour absorber les effets des explosions nucléaires, qui sont difficiles à maîtriser sur Terre. Certainement, des cibles terrestres se verront épargner la longue agonie d'une destruction nucléaire : elles seront réduites à néant d'une façon propre, rapide et "civilisée".

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Quiconque connaît suffisamment bien les dispositions et l'esprit du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques ne peut prendre au sérieux ceux qui parlent d'"interprétation large". La seule signification réelle de cette interprétation est que le Traité fait obstacle à l'IDS et doit être jeté aux oubliettes. Et la voie, alors, sera vraiment ouverte à la militarisation complète de l'espace.

Notre délégation se félicite que le Comité spécial des armes chimiques ait été promptement rétabli sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Ekéus, de la Suède. Cette remise en route rapide ainsi que l'adoption d'une démarche nouvelle et concrète nous donnent une garantie que la Conférence s'efforcera d'utiliser à fond ses possibilités et que tout sera fait pour que la convention sur les armes chimiques soit achevée dès cette année. A condition qu'il y ait la volonté politique nécessaire, rien ne pourra nous empêcher de résoudre les questions politiques et techniques en suspens concernant l'interdiction des armes chimiques. Il y a deux jours, la Conférence a été témoin d'un bon exemple de démarche constructive lorsque le chef de la délégation soviétique, l'Ambassadeur Nazarkine, a évoqué le problème de l'emplacement des stocks d'armes chimiques, la question de la destruction de ces armes par opposition à leur réaffectation et certains autres aspects de la vérification par mise en demeure. Nous estimons que toutes les propositions avancées traduisent un réel désir de voir s'accélérer nos travaux sur la convention et devraient être abordées avec tout le sérieux voulu. Des conclusions hâtives seraient à cet égard hors de mise, en particulier si elles s'écartent du problème traité. Nous voudrions espérer que les suggestions de l'Ambassadeur Nazarkine seront examinées à fond à un niveau de compétence approprié.

Nous suivons attentivement les travaux du Comité spécial consacrés au problème de la non-fabrication des armes chimiques et à la vérification par mise en demeure. Durant les brèves sessions de l'automne dernier et de janvier, nous avons noté que les divergences de vues des pays s'amenuisaient peu à peu. Il s'agit là d'un processus délicat, qui doit être poursuivi avec le calme et le sérieux voulus. Nous sommes certains qu'à la fin de la session de cette année, les écarts subsistants se seront suffisamment réduits pour nous permettre de formuler ce qui, aux fins de la convention, pourrait être considéré comme des positions essentiellement communes à propos des articles VI et IX.

La convention sur les armes chimiques n'a malheureusement pas encore fait l'objet d'un accord définitif. Mais il est clair que ses grandes lignes ont été tracées et que l'on peut d'ores et déjà avoir une idée précise des dispositions fondamentales de chacun de ses articles. La vérification sera extensive et portera sur un grand nombre d'activités, allant de l'entrée en vigueur de la convention à l'assurance permanente du respect futur de ses dispositions, en passant par la destruction des stocks et des installations de fabrication. Ce vaste système de vérification montre en quelque sorte que l'élimination et l'interdiction des armes chimiques représentent une tâche ambitieuse et difficile. Selon nous, cette ambition justifierait tout à fait que l'on essaie de suivre tout le chemin que les substances ont à parcourir avant de devenir des armes. On peut considérer qu'une substance toxique naît d'une synthèse, laquelle ne peut être réalisée qu'en laboratoire.

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Rappelons à ce propos que des substances de la première catégorie (Tabyn, Sarin, Soman) ont été également les résultats de recherches en laboratoire. Nous appuyons donc l'idée que cette première étape de la création d'armes chimiques devrait être reconnue et traitée en tant que telle au titre de la convention. Il serait vain d'essayer de contrôler régulièrement tous les laboratoires existants, mais ce serait une grave erreur d'oublier que les nouveaux produits chimiques létaux supertoxiques de la catégorie I peuvent être en permanence créés par synthèse dans les laboratoires, soit délibérément soit par coïncidence. Le nombre des laboratoires en cause est relativement limité dans chaque pays et leur déclaration, éventuellement assortie d'une vérification ultérieure par mise en demeure, ne devrait pas constituer une charge supplémentaire trop lourde. L'application régulière de procédures de ce genre pourrait engendrer la confiance nécessaire et représenterait en quelque sorte une introduction à la vérification effective de la non-fabrication d'armes chimiques dans l'industrie civile.

Le programme global de désarmement figure à notre ordre du jour depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. En près de dix ans, un grand nombre de dispositions ont été arrêtées à cet égard, et il ne reste plus maintenant que quelques points à régler, mais sur lesquels on continue d'achopper. Le Comité spécial sur le programme global de désarmement a repris ses travaux sous la conduite vigilante de l'Ambassadeur Robles, du Mexique. Nous sommes certains qu'il fera tout en son pouvoir pour achever bientôt le projet de programme, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale, et nous lui offrirons notre coopération la plus active. Mais la clé du programme est entre les mains de ceux qui manquent à faire preuve d'un minimum de souplesse à l'égard d'un certain nombre de questions prioritaires, parmi lesquelles figure à la première place l'interdiction des essais nucléaires.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président et au pays que celui-ci représente.

La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui, et il ne semble pas qu'il y ait d'autres membres désireux de prendre la parole.

J'ai maintenant l'intention de suspendre brièvement la séance pour convoquer, comme je l'ai annoncé mardi dernier, une réunion officieuse afin d'examiner une demande de participation aux travaux émanant d'un Etat non membre de la Conférence. Une fois la demande examinée, nous reprendrons la séance afin d'entériner la décision prise à cet égard et d'adopter par ailleurs le calendrier des activités de la Conférence pour la semaine prochaine.

La séance est suspendue à 11 h 35, elle est reprise à 11 h 36.

Je voudrais saisir la Conférence, pour adoption, du document CD/WP.267 portant sur une demande faite par le Sénégal en vue de participer aux travaux de la Conférence. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, un document officieux contenant le calendrier des séances et réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Comme à l'accoutumée, ce calendrier est présenté à titre purement indicatif et peut être modifié au besoin. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais maintenant annoncer que le Président de la Commission du désarmement de l'ONU tiendra, le vendredi 27 février à 15 heures, dans la salle de conférence III, des consultations à participation non limitée sur la prochaine session de la Commission. Tous les services de secrétariat voulus seront assurés à cette occasion.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 24 février 1987 à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 39.